



solde de tout compte non remis ! véhicule de société en cause

Par **GagaRT**, le **28/07/2010** à **12:17**

J'ai un litige avec mon ancien employeur en ce qui concerne mon solde tout compte et mon ancien véhicule de fonction.

J'étais commerciale en bien d'équipement automobile pendant 4mois, j'ai démissionner en date du 21 juin ce qui m'était fin à mon contrat le 23 juin(j'étais toujours en période d'essai). Dans cette lettre de démission, j'indique que je ne peux pas monter au siège social pour ramener le véhicule et que j'aimerais un arrangement car celui-ci ce trouve à plus de 500 km de mon domicile et il m'était impossible de le ramener là-bas car j'étais en poste dans une autre entreprise.

De la j'ai contacté à plusieurs reprise mon précédent employeur car je restais sans nouvelles de lui afin que l'on puisse s'arranger pour la restitution du véhicule

A chaque fois même réponse " Oui je fais le nécessaire et je vous recontacte pour que cela soit fait le plus rapidement possible"(mon solde de tout compte serait restitué du moment ou ils auraient récupéré la voiture).

Le véhicule s'est avéré gênant après plus d'un mois de stationnement à la même place entrainant d'ailleurs le maire de ma commune à se plaindre auprès de moi mais aussi en contactant le siège social en leurs demandant de faire le nécessaire.

J'ai du donc changer le véhicule de place sous peine d'être emmener à la fourrière.

En date du 21 juillet nous arrivons à trouver un moyen suite à mes relances incessantes et nous nous sommes donner rendez-vous le 23 juillet à REIMS à 7h30 pour faire le restituer (alors que je prend mon poste a 250km de là à 11h car c'est encore moi qui ai proposer cela car ils étaient en vacances le soir même et que je voulais mon solde)

Hors lorsque j'ai pris le véhicule pour le ramener une griffure avait été faite sur la portière avant droite avec un objet pointu, certainement une clé.

Bien sur celle-ci a été notifiée lors de la restitution où j'ai d'ailleurs bien expliqué que je n'en n'étais en aucun cas responsable car je n'était plus sous contrat lorsque celui-ci a été rayer et que si il avaient fait le nécessaire pour récupérer la voiture à la fin de mon contrat il n'y aurait jamais rien eu.

Maintenant ils ont déduits la franchise de l'assurance pour cette rayures de mon solde tout compte ce qui ramène celui-ci a zéro.

Ne précisant pas le montant de la franchise ni de mon solde tout compte.

N'étant pas du tout d'accord je l'ai indiqué sur le bon de restitution du véhicule et par téléphone à l'entreprise.

Pour moi ce véhicule ne m'était plus attribué

Par **miyako**, le **28/07/2010** à **16:33**

Bonjour,

Malheureusement ,oui ,vous étiez toujours responsable du véhicule ,tant que celui-ci n'avait pas été restitué.Il vous appartenait de surveiller ce dernier.

Reste à connaître le montant exacte de la franchise ? et cequ était préciser sur votre contrat d'embauche au sujet du véhicule de fonction .

amicalement vôtre

suji KENZO conseiller RH

Par **GagaRT**, le **28/07/2010** à **16:37**

comment puis je encore etre responsable d'un véhicule alors même que je ne suis plsu lié contractuellement ave cmon employeur.

D'autant plus que ce véhicule est lié à mon contrat de travail...

Comment le laxisme d'un employeur peut nous être négatif...

En plus de cela un garagiste tout à fait objectif et neutre nous a dit qu'il y en avait pour 100€ à peine... alors que le franchise est de 240€ me semble t'il sur le peu qu'on a voulu nous dire....

Par **miyako**, le **28/07/2010** à **16:54**

Bonjour,

Il fallait rendre le véhicule le dernier jour de travail ,contre décharge.Mais ce que je ne comprends pas ,c'est pourquoi ,votre employeur ,vous a laissé le véhicule ,alors que votre contrat était terminé.

Vous demandez ,la facture exacte du garagiste .Ce sera une preuve

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **GagaRT**, le **28/07/2010** à **16:57**

L'entreprise à t'elle le droit de déduire la franchise lorsque le montant réparé est inférieur ?
Pour ma part je ne crois pas...

Quant à votre question, je crois qu'il s'agit d'un très grand laxisme de la part de cette entreprise qui se moque de tout ! à partir de là je trouve inconcevable de nous imputer une telle charge...imaginer la détérioration de la voiture après 2 mois parcequ'une entreprise fait preuve d'ingérence...

Par **miyako**, le **28/07/2010** à **23:38**

NON ,on ne peut pas vous demander plus que ce qui a été payé au garagiste ,d'où
l'importance de la facture
amicalement vôtre
SUJI KENZO